



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 juillet 2024 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
16	29	25

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOUKHECHAM Amor, BREBION Pascal, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, SBLANDANO Bruno, AYME Michel, POSTIAUX Régis

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : VANHALST Philippe donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, BOURGUE Michèle donne pouvoir à RICARD Isabelle, FANTAUZZO Marie-France donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, COUSTABEAU Gérard donne pouvoir à JEAN Didier, CARELLO Danièle donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, MANDINE David donne pouvoir à GROSSO Aurélie, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, URAS Patrick donne pouvoir à JEAN Nathalie, PIGNOLY Sylvestre donne pouvoir à POSTIAUX Régis

Conseillers Municipaux absents : MILAD Lydie, SERAFINI Audrey, DIOP Alix, MORENO Manuel

Délibération N° 24/102-

OBJET : CONVENTION RELATIVE AU PROJET ECOLE OUVERTE OU ECOLE OUVERTE BUISSONNIERE

Rapporteur : Mme Isabelle RICARD

Rappelle que la période COVID a permis de faire émerger des dispositifs éducatifs originaux.

Dans le cadre de l'opération « vacances apprenantes », le dispositif « école ouverte », a pour enjeu de favoriser des expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs pour les élèves.

L'école élémentaire Jules Ferry a souhaité participer à ce dispositif au mois de juillet 2024 en proposant des activités éducatives.

Pour cela, une convention définit les obligations propres à chacune des parties afin d'assurer localement l'accueil des élèves pendant le temps des vacances par d'autres intervenants que les professeurs. Elle est signée entre les services de l'éducation nationale et la commune de La Roque d'Anthéron.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE la convention relative au projet école ouverte.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20240718-DELIB_24_10

DIT que la convention est conclue pour la durée du « séjour » à l'été 2024.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :



Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le... 24/07/24

Et de la publication sur le site internet le... 24/07/24

ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2024

Application agréée E-legalite.com